

# **ARAS – Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon**

## **PREAVIS No 16-21**

### **Comptes 2020 – Rapport de la commission de gestion**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du Préavis n° 16/2021 relatif aux comptes 2020 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) composée de :

Mmes	Monique Choulat Pugnale	Municipale de Rolle
	Céline Etoupe	Municipale de St-George
	Monya Jaccard	Municipale de Burtigny, rapportrice
MM.	Yves Dalebroux	Municipal de Signy-Avenex
	Vincent Hacker	Municipal de Nyon, excusé

s'est réunie le 6 mai 2021 dans les bureaux de l'ARAS.

### **Remerciements**

La commission remercie vivement M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur accueil, leur disponibilité ainsi que pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de cette séance.

### **Préambule**

Pour rappel et comme précisé dans le préavis :

Les différents secteurs de l'ARAS, respectivement les différents centres de charges, disposent d'un mode de financement propre :

- **Compte 710** (frais de fonctionnement du Centre Social Régional – CSR), subventionné par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)
- **Compte 711** (autorités et administration de l'ARAS), financé par les Communes de l'ARAS, soit les 47 Communes du district.
- **Compte 712** (subventions régionales), financé par les Communes de l'ARAS, soit les 47 Communes du district.
- **Compte 720** (frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales – AAS), financé par les Communes de l'ARAS, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCAVS)

## Délibérations

**Ci-après, un descriptif succinct des comptes qui ont été passés en revue, des commentaires détaillés figurent dans la présentation des comptes du préavis 16-21.**

### **Compte 710**

#### **Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)**

Le nombre de dossier traité est déterminant pour le calcul de cette subvention, basée, entre autre sur des ratios de gestion qui fixent le nombre de postes financés par groupe de métiers. Ces dernières années, nous avons constaté une légère baisse du nombre de dossiers financés. Alors que l'on aurait pu s'attendre à une augmentation due à la pandémie, l'année 2020 s'inscrit dans la même tendance soit 739 dossiers mensuels actifs en moyenne.

La DGCS a réduit sa subvention au terme du 3<sup>ème</sup> trimestre suite au résultat provisoire des CSR selon la directive de financement de la DGCS.

Ce qui a obligé le CSR et conformément à la directive cantonale en la matière, à prélever au fond de réserve « réserve général DGCS » compte 710.4801.00, la somme de CHF 36'845.98.

Les principales baisses par rapport au budget sont dues à la pandémie. Une partie des formations n'ont pas pu être suivies, la sortie team-building n'a pu être faite, le module informatique RH ainsi que l'extension de la centralisation utilisée par les cadres qui devait être entendue aux collaborateurs n'ont également pas été fait.

### **Compte 711**

#### **Autorités et Administration de l'ARAS**

L'excédent de recettes est de CHF 14'815.30. La somme de CHF 10'185.50 (101'855, population 31.12.2019, x CHF 0.10) sera restituée aux communes et le solde de CHF 4'629.80 sera viré au Fonds de Réserve de l'ARAS.

### **Compte 712**

#### **Subventions régionales versées par l'ARAS**

L'excédent de recettes est de CHF 20'988.25. La somme de CHF 20'371.00 (101'855, population 31.12.2019, x CHF 0.20) sera restituée aux communes et le solde de CHF 617.25 sera viré au Fonds de Réserve de l'ARAS.

En 2020 aucune subvention diverse n'a été versée. La subvention à l'Association « Entrée de Secours » a atteint le montant total souhaité initialement.

## **Compte 720**

### **Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)**

L'exercice 2020 présente un excédent de recettes de CHF 248'719.41. La somme de CHF 244'452.00 (101'855, population 31.12.2019, x CHF 2.40) sera restituée aux communes et le solde de CHF 4'267.41 sera viré au Fonds de Réserve de l'ARAS.

Comme pour le compte 710 les principales baisses sont dues à la pandémie et les projets qui n'ont pu être effectués ont été reportés dans le budget 2021.

### **Conclusion**

C'est avec satisfaction que la commission relève la bonne maîtrise des charges. Elle prend également connaissance du rapport de la fiduciaire Heller à Nyon et se rallie à ses conclusions en considérant les comptes comme exacts et justifiés. Au vu de ce qui précède, elle vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- ↳ accepter les comptes 2020 de l'ARAS du district de Nyon et notamment pour :
  - **le compte 710 – frais de fonctionnement du CSR :**
    - de prendre note de la couverture du déficit de CHF 36'845.98 par prélèvement au fonds de réserve « réserve général DGCS », conformément à la directive cantonale en la matière
  - **le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :**
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 10'185.50, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2021, soit CHF 0,10/habitant
    - d'attribuer le solde de CHF 4'629.80 au Fonds de Réserve de l'Association.
  - **le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :**
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 20'371.00, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2021, soit CHF 0,20/habitant
    - d'attribuer le solde de CHF 617.25 au Fonds de Réserve de l'Association.
  - **le compte 720 – frais de fonctionnement des AAS :**
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 244'452.00, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2021, soit CHF 2.40/habitant
    - d'attribuer le solde de CHF 4'267.41 au Fonds de Réserve de l'ARAS.

- de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2020
- de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2020

Pour la commission :

Monique Choulat Pugnale, Municipale de Rolle .....

Céline Etoupe      Municipale de St-George .....

Monya Jaccard      Municipale de Burtigny .....

Yves Dalebroux      Municipal de Signy-Avenex .....

Vincent Hacker      Municipal de Nyon .....

Nyon, le 17 mai 2021